PREFECTURE DU VAR

Commune

LE BEAUSSET

Périmètre des Zones Exposées
à des Risques Naturels

ARRETE PREFECTORAL DU 29/10/81

MODIFIE LE 1 MARS 1989

Pris en Application de L'Article
R.111.3 du Code de L'Urbanisme

ZONES 1
Dans lesquelles les constructions nouvelles sont interdit à l'exception des ouvrages d'interet public

ZONES 2
Dans lesquelles toutes les constructions nouvelles sont soumises à études géotechniques

2

Le Beausset

PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION N°1

7.2.Servitudes d'Utilité Publique

7.2.1 Plan

7.2.2 Liste

7.2.3 PPR Mouvements de terrain
PLANCHE CENTRE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 approuvant les dispositions de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme

CITADIA